



LE LUXEMBOURG EST CONNU COMME ÉTANT L'UN DES PRINCIPAUX CENTRES FINANCIERS AU MONDE GRÂCE À UNE COLLABORATION ÉTROITE AVEC LE GRAND-DUCHÉ, MAURICE PEUT DÉVELOPPER UN VRAI SAVOIR-FAIRE DANS DES FILIÈRES PORTEUSES.

NIRVAN ARMOOGUM/RESHMEE BHEEMUCK

GLOBAL BUSINESS

FENÊTRE D'OPPORTUNITÉS POUR MAURICE APRÈS SON RAPPROCHEMENT AVEC LE LUXEMBOURG

L'INTÉRÊT du Luxembourg pour Maurice ne date pas d'hier. Depuis quelques années déjà, les sociétés luxembourgeoises recrutent un grand nombre de Mauriciens, que ce soit dans les domaines de la comptabilité, de l'audit ou de la haute finance.

Un nouveau pas a été franchi dans la collaboration entre les deux pays suivant la signature d'un protocole d'accord entre la Commission de surveillance du secteur financier et la Banque de Maurice. Celui-ci vise, d'une part, à favoriser l'échange d'informations, notamment sur les questions de conformité aux réglementations internationales et, d'autre part, à développer des synergies pour renforcer le système

financier et bancaire de Maurice et du Luxembourg.

Selon le ministre des Services financiers, Mahen Seeruttun, c'est une avancée majeure pour le pays après les épisodes de la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI) et de la liste noire de l'Union européenne. «C'est une très bonne nouvelle pour notre secteur financier. Il y a plusieurs aspects qui permettront à Maurice de progresser, notamment du point de vue de la cybersécurité. Plus encore, il y aura des échanges fructueux entre nos deux juridictions, ce qui favorisera la communication et l'assistance technique», fait-il ressortir. Avant d'ajouter que c'est un partenariat offrant de belles perspectives aux deux

pays. «C'est une situation gagnant-gagnant, car les deux juridictions bénéficieront des expériences de chacune. Mais encore, elles bénéficieront d'un portefeuille clients et investissement diversifié. Pour ma part, je pense qu'on sortira grand de cet accord, on gagnera en termes de réputation et on s'améliorera mutuellement», dit-il avec optimisme.

Du côté des opérateurs, l'on accueille également favorablement ce partenariat entre nos deux pays. De l'avis de Vikash Chumun, Managing Director de Sunibel Corporate Services, l'idée principale de cet accord repose sur la transparence. «Le protocole entre les deux institutions constitue un cadre formel

en ce qui concerne les échanges d'informations pour assurer la transparence et la conformité aux normes et réglementations internationales relatives au marché financier et à la surveillance bancaire», argue-t-il.

Mais ce n'est pas tout. Vikash Chumun estime que le fait de bénéficier de l'expertise luxembourgeoise dans divers aspects de la finance pourrait nous aider «à établir des cadres réglementaires nous permettant de développer et davantage réguler efficacement de nouveaux produits et services financiers».

Vu que cet accord fait provision pour le partage d'expertise et le renforcement des compétences, il pourrait indubita-



VIKASH CHUMUN (MANAGING DIRECTOR DE SUNIBEL CORPORATE SERVICES)



ANIL FANGOO (GROUP HEAD OF COMPLIANCE AND MLRO CHEZ AFRASIA BANK)



MAHEN SEERUTTUN (MINISTRE DES SERVICES FINANCIERS)

blement consolider le secteur financier local et renforcer, par la même occasion, la position de Maurice en tant que centre financier pour la région africaine.

Même son de cloche du côté d'Anil Fangoo, Group Head of Compliance and MLRO à AfrAsia Bank. Il est d'avis que le nouveau protocole d'accord facilitera la mise en place d'un cadre formel de coopération et d'assistance entre la Banque centrale mauricienne et l'auto-

rité luxembourgeoise de régulation des services financiers. «En vertu de ce partenariat, la Banque centrale et la Commission de surveillance du secteur financier pourront désormais échanger des informations dans le cadre de leurs mandats respectifs de réglementation et de surveillance, notamment en ce qui concerne la stabilité et le développement de leurs systèmes bancaires et financiers respectifs, le respect des normes et réglementations internationales relatives au marché financier et à la surveillance bancaire. Le protocole d'accord établit également une collaboration dans les domaines de l'inclusion financière, de l'innovation numérique dans les services financiers et de la réglementation des fintech. La banque privée, la finance verte, la supervision

basée sur le risque et la supervision macro-prudentielle, les actifs virtuels et la cybersécurité, la lutte contre le blanchiment d'argent et la lutte contre le financement du terrorisme figurent dans ce protocole d'accord», étaye-t-il.

RENFORCER L'EXPERTISE LOCALE

Si le secteur financier mauricien a tout à gagner de sa nouvelle collaboration avec le Luxembourg, il n'empêche que tout en continuant à se sophistication, il devra consolider son identité propre et affirmer sa proposition unique de vente (Unique selling point - USP). Un aspect sur lequel Vikash Chumun insiste tout particulièrement. «Chaque juridiction, que ce soit le Luxembourg ou Singa-

pour, a ses propres spécificités. Nous devons nous focaliser sur une USP propre à nous pour nous différencier. Ce que nous avons encore une fois réalisé pour sortir de la liste noire de l'Union européenne. Maurice présente déjà de nombreux avantages pour les entreprises étrangères, dont la connectivité, un écosystème favorable aux investissements et aux affaires (1^{er} en Afrique dans le rapport du World Bank Doing Business Report), un système légal hybride et une main-d'œuvre bilingue et internationalement qualifiée, et bien d'autres avantages qui en font un centre financier pour la région», observe-t-il. Ainsi, estime Vikash Chumun, coupler l'expertise luxembourgeoise et mauricienne sur les services similaires serait définitivement un avantage pour Maurice.

Le risque de fraude existe toujours au Luxembourg

Le Luxembourg a longtemps été pointé du doigt comme une juridiction privilégiée par les grosses fortunes à des fins d'optimisation fiscale. Traditionnellement, la juridiction a accordé beaucoup d'importance à préserver la confidentialité de ses clients. Or, fait ressortir Vikash Chumun, cette tendance semble s'inverser. «En raison des protocoles concernant les échanges d'informations et la protection des données personnelles, et dans le cadre de leurs mandats de réglementation et de surveillance, nous constatons une évolution graduelle vers plus de transparence», explique Vikash Chumun.

Ce changement de paradigme est également commenté par Anil Fangoo qui précise que «le Luxembourg a procédé à diverses modifications de son cadre réglementaire afin d'améliorer ses normes. La loi établissant un registre des bénéficiaires effectifs pour les entités enregistrées au Luxembourg est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2019 et conformément à la législation européenne, le Luxembourg a créé un registre national pour les «Ultimate beneficial

owners» entraînant des devoirs et obligations pour toute entité juridique existant sous les lois du Luxembourg. Le Luxembourg est l'un des centres financiers les plus importants d'Europe et le secteur des services financiers occupe une place cruciale dans son économie. Il dispose de plusieurs lois et règlements pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et les lois du secteur financier sont largement basées sur les directives européennes AML», développe-t-il.

Mais la situation reste tout de même sensible. En effet, selon le Managing Director de Sunibel Corporate Services, les risques de fraude sont toujours réels au Luxembourg.

«Certaines activités sont toujours et légalement menées sous le sceau de la confidentialité, comme le secteur bancaire, où le secret bancaire est protégé par le code pénal du pays. En dépit de l'importance grandissante des obligations de transparence et de coopération qui s'imposent au banquier, ce risque est toujours bien ancré dans la législation luxembourgeoise pour l'instant», souligne-t-il.